

ARTICLE 1 : PRINCIPE GENERAL DU CONCOURS

Ce concours a pour but de donner aux élèves le souhait d'écrire et de dire, à travers la pratique du SLAM, sur différents thèmes actuels.

Afin de faciliter l'expression du plus grand nombre, le présent règlement propose ci-dessous des thèmes liés à ce concours, à titre purement indicatif, chaque participant demeurant libre dans le choix des thèmes qu'il désire traiter :

1) *La protection de l'environnement un enjeu commun.*

Pwotéjé lanati, sé travay-nou tout.

2) *L'eau, ce liquide vital.*

Dlo sé lavi.

3) *Les relations humaines face aux réseaux sociaux.*

Bokanté épi lé rézo sosio.

L'audition se tient :

le jeudi 25 avril 2024 de 10h40 à 12h30 en salle C9.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque élève pourra s'inscrire au concours uniquement s'il remplit les conditions suivantes :

- Présenter une production individuelle sous le couvert d'un responsable éducatif
- S'engager à présenter un texte personnel et absolument inédit

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait sur fiche mise à disposition en vie scolaire

→ Les textes sont écrits en langue française ou en créole.

→ La déclamation devra durée entre 2 minutes au minimum et 3 minutes au maximum. Le texte devra être dit a cappella.

→ Un accompagnement musical est autorisé.

Cette information devra être précisée lors de l'inscription.

Le candidat devra donc prévoir un support numérique.

→ Le jury sera composé de membres de la communauté éducative du Lycée Nord Atlantique.

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par une grille d'évaluation.

ARTICLE 4 : DELIBERATION ET LOTS

Les délibérations auront lieu **le jeudi 25 avril 2024** après le passage de tous les candidats.

La remise des prix se déroulera **le vendredi 26 avril 2024** à la pause méridienne.